

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Le cadre institutionnel

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est la « feuille de route » du CISPD Loos, Haubourdin et Emmerin. Ce document répond à des dispositions nationales et départementales :

- La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance du Nord validé en décembre 2013,
- Le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Métropole Européenne de Lille.

Les Maires de Loos, Haubourdin et Emmerin sont les coordonnateurs, sur leur commune respective, en matière de prévention de la délinquance. Pour autant, ils ne se substituent pas aux compétences régaliennes de l'Etat en matière de sécurité et de justice d'une part, ni au Président du Conseil Départemental en charge de l'action sociale et de la protection de l'enfance d'autre part.

Ce document s'appuie sur les acquis d'expérience commune, en optimisant son organisation, en confortant les actions existantes, tout en cherchant une plus-value à travers de nouvelles actions opérationnelles.

Une démarche, des principes

Dans un souci d'efficacité et de pragmatisme, les membres du CISPD ont arrêté les principes suivants :

- Le principe de continuité des dispositifs et actions déjà mis en œuvre sur le territoire,
- Le principe de transversalité entre les Maires, les services de l'État compétents en matière de sécurité publique et de Justice, et le Président du Conseil Départemental en charge de l'action sociale et de la protection de l'enfance d'autre part,
- Le principe de proximité pour le pilotage des actions, prenant en compte les attentes des habitants et les professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance.

Les objectifs généraux

Prévenir la délinquance des jeunes exposés

La jeunesse est une préoccupation prégnante sur notre territoire. Les différentes institutions compétentes doivent tout mettre en œuvre pour favoriser leur réussite sociale. Les dispositifs et actions mises en œuvre viseront notamment à prévenir les conduites à risque :

- le décrochage scolaire,
- les comportements violents,
- les consommations à risque,
- la radicalisation.

Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, et l'aide aux victimes

La place de la victime et sa prise en charge est une réelle préoccupation des politiques locales. L'ambition est de mettre en œuvre un réseau partenarial et pluridisciplinaire à l'échelle du territoire intercommunal.

Améliorer la tranquillité publique

L'objectif de garantir une tranquillité publique suppose de lutter contre les sentiments d'insécurité, d'impunité et d'injustice. Les actions proposées ont pour ambition d'être visibles par la population et d'avoir des résultats mesurables.

Les plans d'action

Plan intercommunal de prévention des jeunes exposés à la délinquance

Action n°1 : Comité de Prévention Jeunes pour repérer et intervenir auprès des jeunes exposés

Action n°2 : Postes Prévention Jeunesse pour intervenir auprès des jeunes en voie de marginalisation

Action n°3 : Action d'insertion par le sport pour les 15/25 ans pour éviter le basculement dans la délinquance

Action n°4 : Dispositifs d'accueil des exclus scolaires pour éviter le décrochage scolaire

Action n°5 : Actions de remobilisation des 16-25 ans pour éviter le basculement dans la délinquance

Action n°6 : Rappel à l'ordre pour prévenir la récurrence des auteurs d'incivilité

Action n°7 : Mesure de réparation pénale pour prévenir la récurrence des primo-délinquants

Action n°8 : Chantier TIG pour prévenir la récurrence et développer les places d'accueil

Programme intercommunal de prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et de l'aide aux victimes

Action n°9 : Recherche-Action sur l'articulation du partenariat autour d'un état des lieux et d'un plan d'actions

Action n°10 : Permanences d'aide aux victimes et d'accès au droit

Action n°11 : Festival du théâtre judiciaire pour prévenir les violences

Schéma intercommunal de tranquillité publique

Action n°12 : Cellule de veille sécurité pour mettre en œuvre une démarche globale de tranquillité publique

Action n°13 : Protocole de traitement des rassemblements perturbateurs

Action n°14 : Lutte contre la délinquance routière pour diminuer les nuisances des rodéos et conduite à risque

Action n°15 : Déploiement vidéo-protection – phase 2 pour renforcer le dispositif existant

Action n°16 : Beebip – ensemble luttons contre les cambriolages pour mettre à disposition des citoyens un moyen de protection des appareils numériques (PC, tablette, smartphone)

Action n°17 : Prévenir les dégradations des véhicules

Action n°18 : Participation citoyenne pour mobiliser les habitants

Action n°19 : Etude pour la mutualisation des polices municipales pour optimiser les moyens de sécurité de nos communes